



Communauté de Communes
du Pays Riolois

CONSEIL COMMUNAUTAIRE SEANCE DU 14 MAI 2020 COMPTE RENDU

SEANCE N° 8

Le Conseil communautaire, s'est réuni le jeudi 14 mai 2020 à 18h, à distance conformément à l'article 6 de l'ordonnance n°2020-391, sous la présidence de M. Roger RENAUDOT, Président de la Communauté de Communes du Pays Riolois, après convocation adressée individuellement à chaque conseiller, le 30 avril 2020.

Nombre de membres en exercice : 52 titulaires 18 suppléants Présents ce jour : 69 Procurations : 9

Heure de début : 18h00 - Heure de fin : 19h50

➤ PRESENCE

Etaient présents :

BONNEVENT VELLOREILLE : MME CARDINAL - BOULOT : MME CHEVALIER, M. DOMARTIN - BOULT : M GUIGUEN, M. GODOT - BUSSIERES : MME ROUX, M. BRENOT - BUTHIERS : M. DIDIER, M. MAGNIN - CHAUX LA LOTIERE : M. BRENOT - ETUZ : M. TABOURNOT - FONDREMAND : M. HANRIOT (à partir de la délibération 20051407D) - GRANDVELLE ET LE PERRENOT : M. SAUVIAT - MAIZIERES : M. COSTILLE - MONTARLOT LES RIOZ : M. BALLANDIER -MONTBOILLON : M. PANIER - NEUVELLE LES CROMARY : M. CATTENOZ - PENNESIERES : M. BRIOTTET - PERROUSE : M. GASTINE -QUENOCHÉ : M. GALLAND -RIOZ : MME WANTZ, M. MAINIER, M. SANCHEZ, MME THIEBAUT - RUHANS : M. GIRARD S. -SORANS : M. MARCHAL - VANDELANS : MME GAY - VORAY SUR L'OGNON : M. RENAUDOT, M. TOURNIER

Procurations de vote :

AULX LES CROMARY : M. RUSSY à MME WANTZ - BONNEVENT VELLOREILLE : M. RACINE à MME CARDINAL- CHAUX LA LOTIERE : M. CHAPUIS à M. BRENOT - GRANDVELLE ET LE PERRENOT: M. GOUX à M. SAUVIAT - HYET : M. OUDIN à M. GALLAND -LA MALACHERE : M. GIRARD C à M. GALLAND - NEUVELLE LES CROMARY : M. DEMOLY à M. CATTENOZ- RIOZ : MME LELABOUSSE - VORAY SUR L'OGNON : M. DUCRAY à M. RENAUDOT

1 membre suppléant avec voix délibérative :

RECOLOGNE LES RIOZ : M. VAN-HOORNE (M. TRAVAILLOT étant empêché)

Etaient absents :

CHAMBORNAY LES BX : M PEYRETON - CIREY : M. NOEL M. GLAUSER -- CROMARY : M. BERGER -ETUZ : M. PIOCHE FONDREMAND : M. HANRIOT - LE CORDONNET : M. MIGARD -MAIZIERES : M. DENOYER -OISELAY : M.RAMSEYER, M.CARQUIGNY - SORANS : M. MUNEROT - TRAITIEFONTAINE : MME BARDEY -TRESILLEY : M. FLEUROT -VILLERS BOUTON : M. PHILIPPE

➤ ORDRE DU JOUR

1	Délibération pour le fonctionnement de la séance en visio-conférence	20050141D	Unanimité
2	Renouvellement ligne de trésorerie Budget Principal 1 000 000 €	20051402D	Unanimité
3	Avenant ligne de trésorerie Budget Eau Régie 500 000 €	200501403D	Unanimité
4	Recouvrement de recette au budget principal pour le règlement de sinistre avec la société SOLIHA	200501404D	Unanimité
5	Revente de masques Covid-19 aux Communes dans le cadre des Commandes groupées de la CCPR	200501405D	Unanimité
6	Attribution du marché pour l'interconnexion Montarlot / Le Cordonnet	200501406D	Unanimité
7	Signature d'une convention avec la Région pour le Transport à la demande	200501407D 200501410D	Majorité
8	Avenant au Contrat d'exploitation par affermage du Service Public de Distribution d'Eau Potable sur le territoire de l'ancien Syndicat des Douins	200501408D	Unanimité
9	Fonds de solidarité aux entreprises	200501409D	Unanimité

➤ RELEVÉ DE DECISIONS

Conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur, Monsieur le Président ouvre la séance, procède à la vérification du quorum, annonce les pouvoirs reçus pour la séance.

Après avoir entendu l'exposé et en avoir délibéré, le Conseil Communautaire a pris les décisions suivantes.

FONCTIONNEMENT GENERAL

1. Fonctionnement de la séance en visio-conférence

20051401D

A l'unanimité, le Conseil Communautaire se prononce favorablement sur :

- La possibilité d'organiser à distance les réunions de l'organe délibérant des collectivités pendant la période d'urgence sanitaire,
- Une technologie mixte pour l'organisation de la réunion en audioconférence et vidéoconférence. L'outil utilisé est l'application TEAMS (Microsoft),
- L'identification des participants par appel nominatif pour le vote des délibérations au scrutin public,
- Une accessibilité des débats en direct au public de manière électronique via le site internet de la collectivité

Délibération adoptée à l'unanimité

Pour : 38

Contre : 0

Abstention : 0

FINANCES

2. Renouvellement de la ligne de Trésorerie sur le budget principal

20051402D

A l'unanimité, le Conseil Communautaire se prononce favorablement sur :

- le renouvellement d'une ligne de trésorerie interactive d'un montant de 1.000.000 € pour le budget principal auprès de la Caisse d'Épargne de Bourgogne Franche-Comté - 1 rond-point de la Nation- 21000 DIJON ;
- les conditions de réalisation suivantes :
 - ❖ Type : Ligne de Trésorerie INTERACTIVE
 - ❖ Montant : 1.000.000 €
 - ❖ Taux d'intérêt : €STR + marge de 0.90%
 - ❖ Frais de dossier, commissions de mouvement et de non utilisation : néant
 - ❖ Commission d'engagement : 0.15%
 - ❖ Durée : 1 an

Le Conseil communautaire autorise le Président à renouveler le contrat de la ligne de Trésorerie pour un montant de 1 000 000€.

Délibération adoptée à l'unanimité

Pour : 38

Contre : 0

Abstention : 0

3. Avenant au contrat de la ligne de trésorerie interactive concernant le budget annexe eau pour augmenter le montant

20051403D

A l'unanimité, le Conseil Communautaire se prononce favorablement sur :

- L'augmentation de la ligne de trésorerie actuelle qui est d'un montant de 1.000.000€ pour la porter à 1.500.000€,
- les conditions de réalisation suivantes :
 - ❖ Type : Ligne de Trésorerie INTERACTIVE
 - ❖ Montant : 1.500.000 €
 - ❖ Taux d'intérêt : €STR + marge de 0.90%
 - ❖ Frais de dossier, commissions de mouvement et de non utilisation : néant
 - ❖ Commission d'engagement : 0.15%
 - ❖ Durée : 1 an

Le Conseil communautaire autorise le Président à renouveler le contrat de la ligne de Trésorerie pour un montant de 1 500 000€.

Délibération adoptée à l'unanimité

Pour : 38

Contre : 0

Abstention : 0

4. Recouvrement de recette au budget principal pour le règlement de sinistre avec la société SOLIHA 20051404D

A l'unanimité, le Conseil Communautaire se prononce favorablement sur :

Le recouvrement de la somme de 3.168 € émanant de l'assureur GROUPAMA, au budget principal au titre du dysfonctionnement récurrent des bornes d'éclairage des cheminements pour personnes à mobilité réduite pour les pôles de TRESILLEY et BOULT.

Le conseil communautaire autorise le Président à constater, arrêter et ordonner le recouvrement de cette recette.

Délibération adoptée à l'unanimité

Pour : 38

Contre : 0

Abstention : 0

5. Revente de masques Covid-19 aux Communes dans le cadre des commandes groupées de la CCPR 20051405D

A l'unanimité, le Conseil Communautaire se prononce favorablement sur :

- La possibilité de faire des commandes groupées d'équipements de protection contre le COVID-19 et ainsi à régler les factures en lieu et place des communes membres de l'EPCI, auprès des fournisseurs,
- La possibilité de refacturer les achats de masques à ses communes membres, à prix coûtant, déduction faite des éventuelles subventions que la Communauté de Communes pourrait percevoir au titre de la lutte contre le COVID-19.

Le conseil communautaire autorise le Président à refacturer les achats de masques à ses communes membres.

Délibération adoptée à l'unanimité

Pour : 38

Contre : 0

Abstention : 0

SERVICES TECHNIQUES

6. Attribution du marché pour l'interconnexion Montarlot / Le Cordonnet 20051406D

A l'unanimité, le Conseil Communautaire se prononce favorablement sur :

- Une interconnexion entre la Commune de Montarlot-les-Rioz et la Commune du Cordonnet pour régler les problèmes quantitatif et qualitatif de cette dernière ;
- L'opération qui se déroulera en 2 tranches : la tranche 1, objet de la présente délibération, concernant la création de l'interconnexion, et la tranche 2 visant à la création d'un nouveau château d'eau au Cordonnet. Cette tranche sera réalisée à partir de 2021.
- Les conditions de réalisation suivantes :
 - ❖ Les travaux se divisent en 2 lots :
 - ❖ Lot 1 : Travaux d'eau Potable consistant en la création d'une canalisation d'interconnexion entre le château d'eau de Montarlot et celui du Cordonnet sur 2 km et en la création d'une nouvelle canalisation d'alimentation du hameau du Petit Montarlot.
 - ❖ Lot 2 : Voirie en groupement de commande CCPR/Commune du Cordonnet pour la réfection des fouilles (CCPR) et le reprofilage complet de la rue du lavoir (Commune).
- La proposition d'attribuer le lot 1 à l'entreprise STPI pour un montant de 188 125 € HT et le Lot 2 à l'entreprise STPI pour un montant de 33 355 € HT ;

Le conseil communautaire autorise le Président à signer tous les documents liés à la passation et à l'exécution de ces marchés.

Délibération adoptée à l'unanimité

Pour : 38

Contre : 0

Abstention : 0

7. Signature d'une convention avec la Région pour le Transport à la demande

20051407D ; 20051410D

A la majorité, le Conseil Communautaire se prononce favorablement sur :

- Le renouvellement annuel de la convention qui permet aux habitants des 33 communes qui composent la communauté de communes du Pays riolais, d'effectuer des trajets entre chaque village et les bourgs-centre de Rioz ou Voray-sur-l'Ognon et Devecey, deux demi-journées les semaines impaires (à destination de Rioz) et deux demi-journées les semaines paires (à destination de Voray sur l'Ognon/Devecey) ;
- Le maintien d'un billet simple à tarif unique, valable pour un trajet, quelle que soit la distance parcourue, à 2 € pour tout passager ;
- Le financement de l'opération à hauteur de 50 % du déficit d'exploitation restant à la charge de la CCPR après déduction de toutes les autres aides, plafonnée à 2 € / habitant ;
- La sollicitation d'un montant de l'aide pour 2020 de 3 250 € ;

Le conseil communautaire autorise le Président à signer la convention avec la Région ainsi que tous les documents nécessaires s'y rapportant.

Délibération adoptée à la majorité

Pour : 33

Contre : 1

Abstention : 5

8. Avenant au Contrat d'exploitation par affermage du Service Public de Distribution d'Eau Potable sur le territoire de l'ancien Syndicat des Douins.

20051408D

A l'unanimité, le Conseil Communautaire se prononce favorablement sur :

La signature d'une convention tripartite entre Gaz et Eaux, la Communauté de Communes des Monts de Gy et la CCPR afin que le délégataire reverse aux collectivités la surtaxe avec la TVA sur tout le périmètre affermé. Sur notre territoire, une seule commune est concernée par la production et la distribution d'AEP assurées par Gaz et Eaux dans le cadre d'un contrat d'affermage, celle de Oiselay et Grachaux. Ainsi, conformément au décret 2015-1763 du 24 décembre 2015 abrogeant l'article 210 de l'annexe II du Code Général des Impôts, la CCMG et la CCPR récupéreront directement la TVA déductible sur leurs investissements et sur les frais de fonctionnement qu'elles engagent dans le cadre de la délégation du service de l'eau.

Le conseil communautaire autorise le Président à signer la convention tripartite avec Gaz et Eaux et la Communauté de Communes des Monts de Gy ainsi que tous les documents nécessaires s'y rapportant.

Délibération adoptée à l'unanimité

Pour : 39

Contre : 0

Abstention : 0

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

9. Convention de partenariat relative au FONDS DE SOLIDARITE TERRITORIAL aux entreprises entre la Région Bourgogne-Franche-Comté et la CCPR

20051409D

A l'unanimité, le Conseil Communautaire se prononce favorablement sur :

- Le principe de soutien aux très petites entreprises rencontrant des difficultés conjoncturelles liées à une perte de chiffre d'affaires liée à la crise sanitaire. En complément du fonds de solidarité nationale mis en place pour soutenir les très petites entreprises, un fonds de solidarité territorial, commun avec les intercommunalités de Bourgogne-Franche-Comté a pour objectif d'apporter une réponse aux entreprises sans salarié, dans une impasse de trésorerie et à qui leur banque a refusé un prêt de trésorerie, non couvertes par le volet complémentaire du fonds de solidarité national.
- La signature d'une convention avec la Région pour intervenir dans le cadre du fonds de solidarité territorial afin de définir les conditions et les modalités dans lesquelles auront lieu cette intervention.

Le conseil communautaire autorise le Président à signer la convention avec la Région de Bourgogne-Franche-Comté afin que la CCPR puisse participer à ce fonds de concours d'aide aux entreprises et aussi de signer avec chaque commune souhaitant y concourir la convention le permettant.

Délibération adoptée à l'unanimité

Pour : 39

Contre : 0

Abstention : 0

A handwritten signature in blue ink, consisting of several loops and a final flourish.

Le Président
Roger RENAUDOT